

# INFORMATIONS

*comité régional midi-pyrénées*

**CGT**

BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin - 31070 TOULOUSE cedex

N° 65 - JANVIER 1989

## **ACTION , URGENCE !!!**

**1ER FEVRIER 89 : VOTE DU BUDGET  
REGIONAL 89**

**14 FEVRIER 89 : AMENAGEMENT  
DU TEMPS DE TRAVAIL  
JOURNEE NATIONALE D'ACTION**

**METTRE EN ECHEC CES PROJETS DANGEREUX**

## **ACTION .....URGENCE !**

Des décisions importantes, graves de conséquences pour les salariés de notre Région, de notre pays, sont en débat.

Leur aboutissement ou non, dépend de notre mobilisation avec les salariés.

C'est ce que vient de rappeler le Bureau Confédéral avec les Secrétaires des régions et des fédérations, afin de relancer partout l'action revendicative pour mettre en échec les projets gouvernementaux et patronaux.

Deux dates décisives pour les salariés de MIDI-PYRENEES:

- PREMIER FEVRIER 1989:           VOTE DU BUDGET REGIONAL 1989.
- 14 FEVRIER 1989 :           NEGOCIATIONS SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.

Leurs objectifs:

- \* Faire payer plus par l'impôt aux salariés des choix politiques contraires à leurs intérêts.
- \* Disposer de leur temps de travail et de vie.
- \* Pour la rentabilité financière et dans le cadre du processus d'intégration européenne.

**IL FAUT METTRE EN ECHEC CES PROJETS !**

**1ER FEVRIER**

**AGIR CONTRE LE VOTE  
DU BUDGET REGIONAL 1989**

**POUR UNE AUTRE FISCALITE**

Le CONSEIL REGIONAL de MIDI-PYRENEES, s'apprête à voter le 1ER FEVRIER 1989, le Budget de la Région pour 1989.

Ce Budget, est la conséquence des choix politiques faits pour les contrats Etat-Région 1988-1993. Il en est la traduction financière. Il est principalement marqué:

- ° Par le transfert massif de l'Etat vers la Région,
- ° Par un recours à la pression fiscale d'une manière scandaleuse.

Plus généralement, par l'ampleur de son niveau, il marque bel et bien la nouvelle conception du CONSEIL REGIONAL, de la Région, dans le cadre de l'EUROPE 93.

Le précédent Bulletin Régional, sur le contrat Etat-Région et le Budget 1989, contient un certain nombre d'éléments essentiels, pour l'expression des unions départementales et des syndicats.

Il s'agit de diffuser rapidement le JOURNAL 4 PAGES, le plus largement aux salariés, pour leur faire connaître les dangers et les conséquences des choix politiques faits en MIDI-PYRENEES.

- ° Faire exprimer massivement le mécontentement des salariés.
- ° Faire que le 1ER FEVRIER, de tous les départements, des syndicats, affluent les télégrammes, pour exprimer la colère et l'indignation des travailleurs à une nouvelle augmentation de leurs impôts, aux choix politiques faits.

1er FEVRIER 1989: expédier vos télégrammes à:



Monsieur le Président du CONSEIL REGIONAL  
MIDI-PYRENEES.

Hôtel de Région

22, Avenue du Maréchal Juin 31077 TOULOUSE Cedex

"LES SALARIES DE L'ENTREPRISE ..... AVEC LEUR SYNDICAT C.G.T., S'OPPOSENT AUX MESURES PROPOSEES DANS LE BUDGET 89. ILS REFUSENT UN ACCROISSEMENT DE LA PRESSION FISCALE, DEJA EXCESSIVE. ILS EXIGENT QUE SOIT MISE EN OEUVRE UNE AUTRE POLITIQUE, PRENANT EN COMPTE LA SATISFACTION DE LEURS BESOINS."

# **14 FEVRIER 89 : METTRE EN ECHEC LE PROJET D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DU CNPF**

Le 14 FEVRIER prochain, le CNPF entend obtenir la signature des organisations réformistes au bas d'un accord sur l'aménagement du temps de travail.

Un tel accord constitue un danger sans précédent et permettrait au patronat d'aller encore plus loin dans l'offensive qu'il mène contre les conventions, statuts, droits acquis des salariés.

Avec ce projet, il s'agit pour lui de franchir une étape supplémentaire et d'obtenir le consensus des organisations syndicales.

En effet, l'essentiel du projet est: "d'accroître la durée d'utilisation des moyens de production en adaptant les règles de la durée du travail à la réalité des fluctuations économiques".

C'est clair, la volonté de faire travailler les salariés 24 h sur 24, jour et nuit, dimanche et jours fériés, se concrétise au travers de ce projet, puisqu'il s'agit de lier la durée du travail à la durée d'utilisation des machines et cela au gré des besoins de la production.

Les conséquences, si un tel accord était réalisé:

• **éclatement de toute la réglementation concernant la durée du travail.**

Remise en cause:

- **de la durée hebdomadaire,**
- **du paiement des heures supplémentaires.**

(dans le projet, "celles-ci ne seront plus payées, mais donneront lieu à une autre contrepartie").

Il faut mettre en échec ce projet dangereux, déjà le 10 DECEMBRE 1988 et le 10 JANVIER 1989, nous avons fait reculer les autres syndicats qui s'apprêtaient à signer.

Pour cela, dans les départements, syndicats:

- Réunir des assemblées de militants pour la mise à jour sur la situation,

- informer massivement les salariés sur le contenu du projet,

- mettre en place un dispositif avec des dispositions des décisions concrètes pour une relance rapide, urgente de l'action au niveau de chaque entreprise,

- chaque syndicat recevra une lettre confédérale sur la situation, les enjeux, le niveau de l'action.

Il s'agit de créer une mobilisation au niveau de chaque entreprise, département, la plus large possible:

- dans la période du IER au 14 FEVRIER, pour obtenir par vote le rejet des mesures au niveau des entreprises, du projet d'accord avec le CNPF,

- de faire du 14 FEVRIER, une JOURNEE NATIONALE D'ACTION (secteur public, privé), en lien avec toutes les revendications et les négociations avec le CNPF.

Dans cette période, un dispositif direct avec le minitel 36.15 sera mis en place, permettant le lien direct, immédiat avec les entreprises.

**MOBILISER**, c'est aussi prendre en compte les besoins qui existent véritablement en matière de réduction du temps de travail et d'emplois. Cela veut dire,

**ELABORER**, avec les salariés les objectifs revendicatifs,

**ORGANISER** avec eux de larges consultations exprimant le refus du projet et l'accord sur nos propositions.

**Adhérer** **C** pour  
**G** renforcer  
**T** le pays

## *Bonne retraite Jeannot !*

Au dernier COMITE REGIONAL, nous avons, autour d'un "pôt" fraternel, fêté le départ de Jean GALY, en retraite.

Nous aurions tous souhaité qu'il prolonge, au sein du Secrétariat Régional, comme Responsable du Groupe C.G.T. au C.E.S.R., son activité militante...

Avons-nous manqué de conviction dans notre argumentation pour le convaincre? Peut-être ! Mais, nous pensons surtout, que le rapport de forces, était par trop inégal.

En effet, comment résister longtemps à l'attrait de la campagne ariégeoise?... A un retour aux sources en quelques sortes, préparé depuis des mois... des années, puisque berger dès l'âge de 13 ans, il aspirait avec impatience, le redevenir quelques décennies plus tard.

On comprend bien sûr, mais nous regrettons encore!

Son engagement militant, tant syndical que politique, fût exemplaire et complet.

Dans son entreprise du Commerce, où il créa le Syndicat, puis à l'U.S. de la HAUTE-GARONNE, enfin au Bureau de sa Fédération... il apportait par la suite toute son expérience à l'U.D. et au Secrétariat Régional, dont il devint membre en 1987.

La rigueur de son analyse, la fermeté de ses positions de classe, ne l'empêchait nullement de savoir écouter, de comprendre, de convaincre... bien au contraire.

Son autorité, comme Responsable du Groupe C.G.T. au C.E.S.R., fût celle d'un grand militant.

Il' alliait les qualités lui permettant d'impulser le travail collectif avec tous ses camarades, toujours dans la bonne humeur. Devenant un militant redouté et redoutable, pour tous ceux qui inscrivaient leur démarche dans un sens contraire à l'intérêt des salariés.

Comment voulez-vous que dans ces conditions nous n'en soyons pas encore à regretter son départ!.

Martine BERNARD le remplace à la tête du Groupe C.G.T. au C.E.S.R... et comme lui, elle vient du Commerce...! Il a aussi préparé sa relève.

Bon courage à Martine...

Bonne retraite à Jeannot.